



Octobre 2023

Pétition REP REP+

Stop aux mesures discriminatoires contre les PsyEN et les DCIO !

La **publication du décret 2022-1534** « Éducation prioritaire » du 8 décembre 2022 a entraîné dans notre académie l'arrêt du versement des indemnités à tous les collègues qui en bénéficiaient depuis janvier 2023 ! Certains rectorats ont poursuivi le versement forfaitaire jusqu'au 31 août.

Cette prétendue revalorisation se traduit dans les faits par une division par 4 en moyenne des sommes versées avec le régime antérieur de versement forfaitaire. Elle est injuste car les CIO et les lycées n'étant pas éligibles au classement en REP ou REP+, un tiers du montant de la prime est donc par définition confisqué aux PsyEN EDO. Quant aux DCIO, qui ont pourtant parfois plusieurs établissements REP et REP+ dans leur district, ils sont exclus de toute prime !

Le MENJ inaugure une grande première : Une revalorisation qui fait perdre de l'argent !

Les PsyEN EDO et les directeurs de CIO en ont assez des mesures injustes et discriminatoires contre leur métier ! Un alignement de leur indemnité de fonction particulière prévu depuis 2017 - sera enfin effectif en janvier 2024 ; la revalorisation de l'indemnité pour charges administratives des DCIO et le versement de la NBI décidées en 2017 sont complètement ignorés ; Les frais de déplacements mal ou non remboursés. Malgré ses relances, le SNES-FSU n'a reçu à ce jour que des réponses dilatoires !

Les PsyEN et les DCIO exigent :

- Le retour au versement forfaitaire de la prime REP et REP+
- Pour les DCIO, le versement d'une NBI équivalente à celle des DDFPT et la revalorisation de l'indemnité pour charges administratives selon la taille du CIO
- Le remboursement de tous les frais de déplacements des PsyEN et des DCIO sans limitation à priori
- Une revalorisation indiciaire de l'ordre de 10% pour tous sans contrepartie conformément aux promesses du président de la République

CIO	NOM	Prénom	Signature

